

BARÈME DES HONORAIRES

Action Immobilier

Siège social

5 rue Victor Hugo
92700 Colombes - France

Tél. 01 47 80 33 33

actionimmobilier@orpi.com

Du mardi au samedi
9:30-12:30, 14:00-18:30

www.berecimmobilier.com

Transaction

Prix de vente hors honoraires	% sur prix de vente hors honoraires	
	Vendeur	Acquéreur
jusqu'à 55 000 €	5 % maximum	5 % maximum
de 55 001 € à 105 000 €	4,5 % maximum	4,5 % maximum
de 105 001 € à 150 000 €	4 % maximum	4 % maximum
de 150 001 € à 200 000 €	3,5 % maximum	3,5 % maximum
de 200 001 € à 350 000 €	3 % maximum	3 % maximum
au-delà de 350 000 €	2,5 % maximum	2,5 % maximum
au-delà de 1 300 000 €	2 % maximum	2 % maximum

Gestion locative

Formule :

- basique 2,99 % TTC du loyer mensuel charges comprises
- confort 6 % TTC du loyer mensuel charges comprises
- sérénité 11 % TTC du loyer mensuel charges comprises

Dans le cas d'une délégation de mandat, le barème applicable est celui de l'agence ayant reçu le mandat initial.

SARL au capital de 7 622,45 € - RCS Nanterre 342 153 905 APE 703A représentée par Alice Bracq et Valentin Bracq

Siège social : 5 rue Victor Hugo - 92700 Colombes

Cartes professionnelles en cours

Garantie pour l'activité Transaction 160 000 € et pour l'activité Gestion de 400 000 €

délivrée par GALIAN - 89 rue de la Boétie - 75009 Paris

Inscrit à l'ORIAS sous les numéros : Gestion C 82891866, Transaction C 81891867

N° TVA FR 64 34 21 53 905 - Compte séquestre n° 00010559601 ouvert auprès du CIC

Location

Zone tendue :

à la charge du preneur	10 € TTC par m ² de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	10 € TTC par m ² de surface habitable du logement

Zone très tendue :

à la charge du preneur	12 € TTC par m ² de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	12 € TTC par m ² de surface habitable du logement

Honoraires TTC de location sans recherche de locataire

Zone tendue :

à la charge du preneur	6 € TTC par m ² de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	6 € TTC par m ² de surface habitable du logement

Zone très tendue :

à la charge du preneur	7 € TTC par m ² de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	7 € TTC par m ² de surface habitable du logement

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

à la charge du preneur	3 € TTC par m ² de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	3 € TTC par m ² de surface habitable du logement

Frais de dossier à la charge du bailleur 300 € TTC

Estimation : prix facturé sur devis